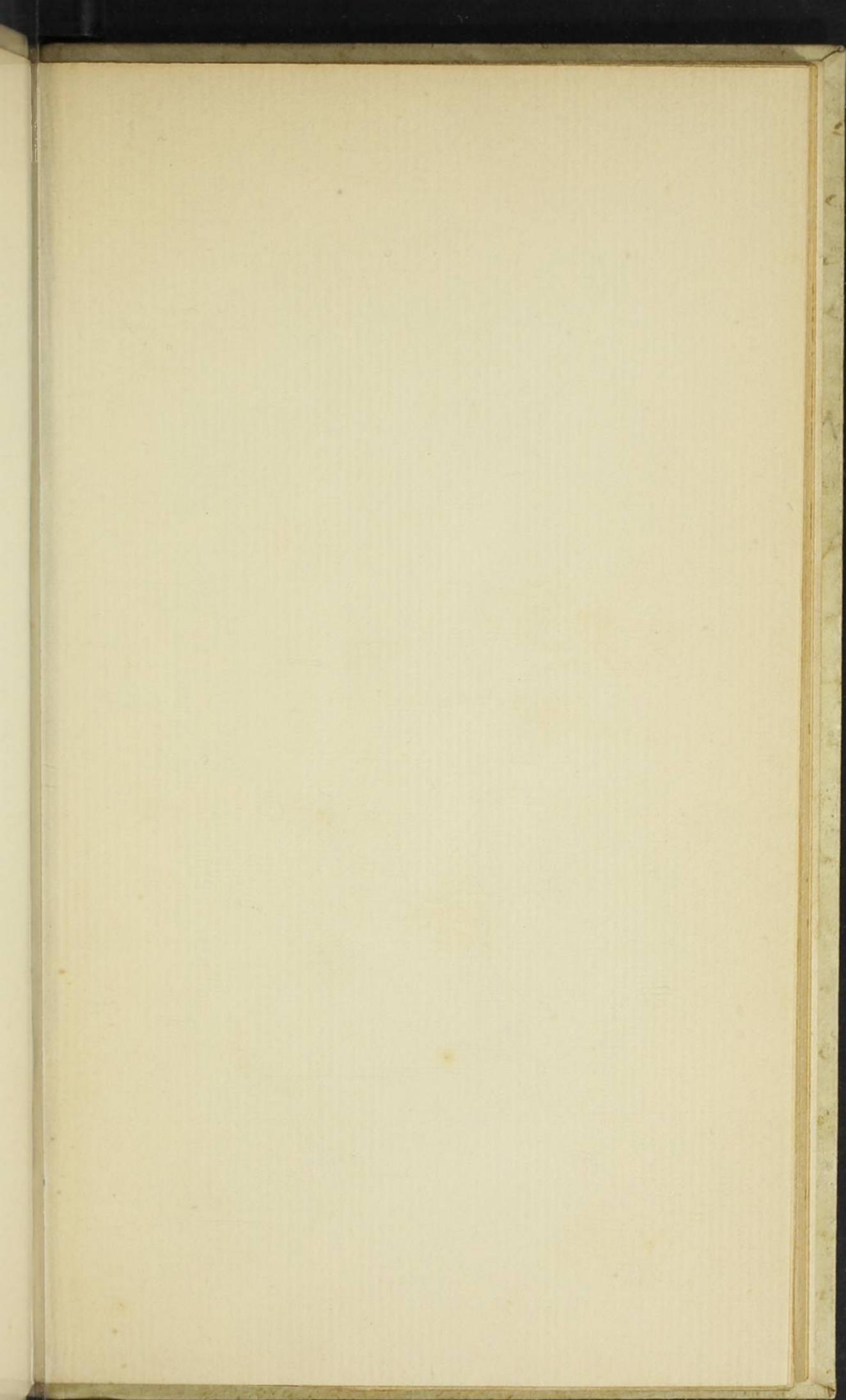
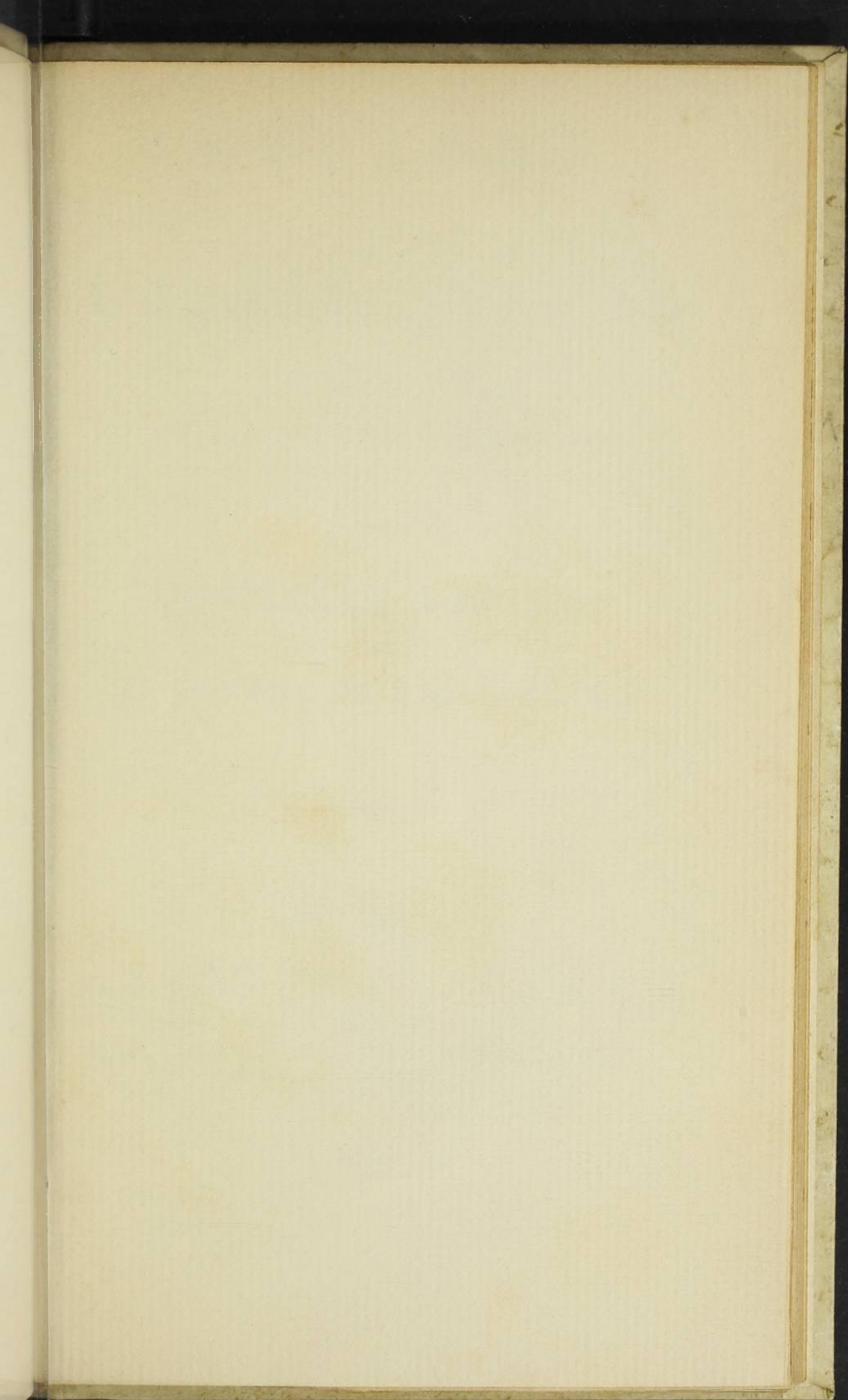


Le ne fay rien
sans
Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin





L'E

LA

Ca

AL

LETTRES

SUR

L'ADMINISTRATION

DU BRÉSIL;

PAR UN NÉGOCIANT FRANÇAIS,

ÉTABLI DANS CET EMPIRE.

PREMIÈRE LETTRE;

SUR

LA DOUANE DE RIO-JANEIRO.

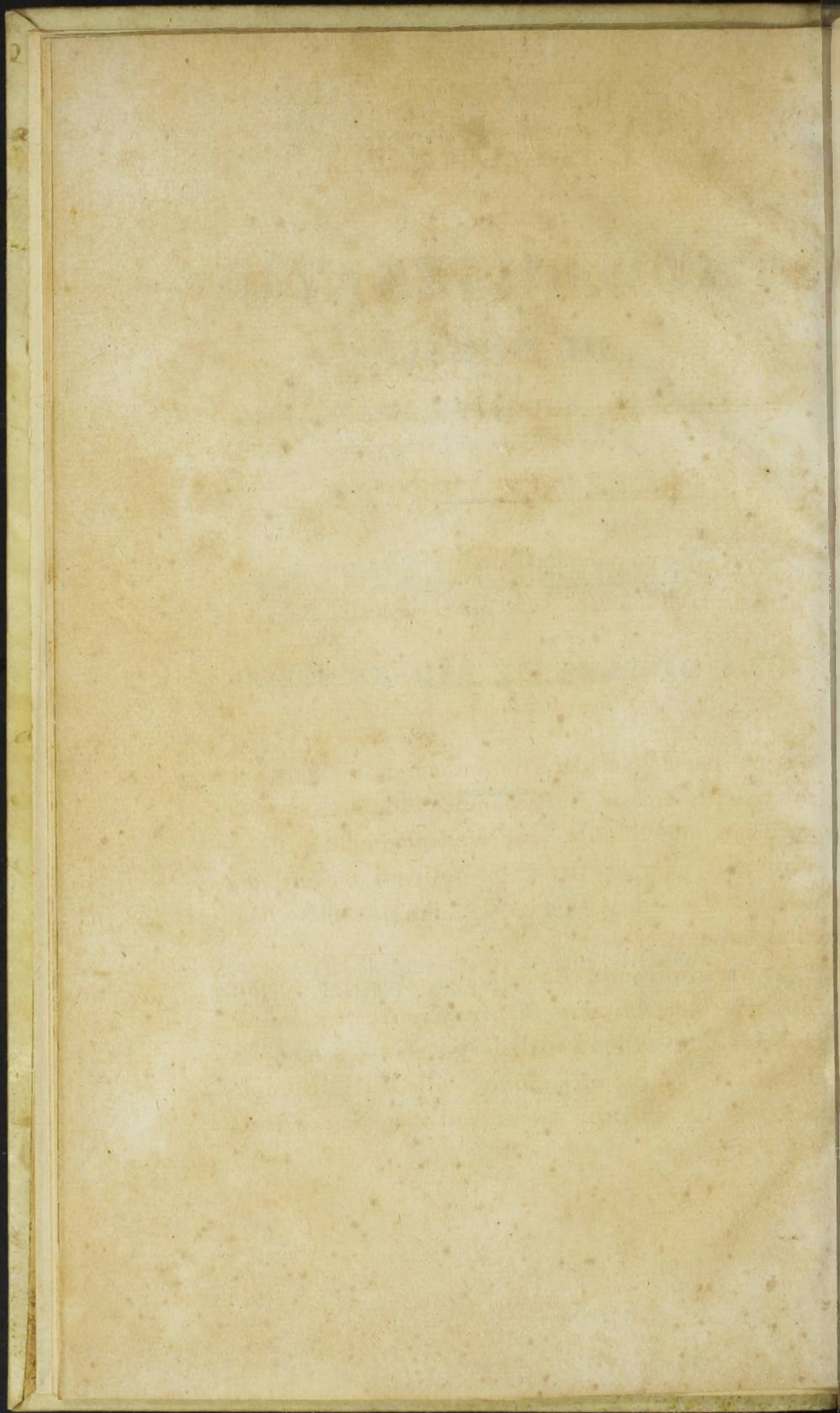
À Paris,

CHEZ { MONGIE, Libraire, Boulevard des Italiens, N^o 10;
BÉCHET AÎNÉ, Libraire, Palais-Royal, Galerie
de Bois, Nos 263 et 264;

A LA LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N^o 233,

ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1826.



LETTRES

SUR

L'ADMINISTRATION DU BRÉSIL.

PREMIÈRE LETTRE;

SUR

LA DOUANE DE RIO-JANEIRO.

JE me rends à vos désirs, Monsieur; et je mets sous vos yeux le tableau de l'administration intérieure de ce Brésil que l'Europe entière contemple maintenant avec tant d'intérêt. Je traiterai d'abord des lois qui régissent ses douanes et de la manière dont elles sont observées.

Un registre usé par la main des siècles, fait pour Lisbonne dans un temps où le commerce était encore au berceau, et où les Portugais ignoraient les premiers élémens de l'économie politique et de la science commerciale; un registre, aujourd'hui inapplicable dans

une foule de cas au Portugal, et à plus forte raison au Brésil ; un monceau de lois informes et sans liaison, quelquefois contradictoires, publiées à différentes époques, marquées toutes au coin du siècle de l'ignorance et des passions de leurs auteurs ; et, pour le recouvrement des droits d'importation, un tarif éternel, comme si l'industrie des peuples était stationnaire, comme si les lois de la concurrence étaient toujours uniformes, comme si le caprice des modes était invariable, et par conséquent le prix des marchandises toujours le même ; telle serait la législation régulatrice de la douane de Rio-Janeiro et de toutes celles du Brésil, si, de temps en temps, ne se présentaient, pour interpréter, concilier, modifier et annuler ses dispositions, les ordres des anciens gouverneurs, des comités provinciaux du trésor *Juntas de fazenda*, des ministres d'état, et surtout, dans la capitale, la volonté toute-puissante du juge de la Douane.

Un système d'administration avide dans ses intérêts, et hostile pour ceux des citoyens, des fonctionnaires exécrés, pour la plupart, à cause de leur inconduite, nuisibles au commerce, souvent sans intention, plus souvent encore de propos délibéré, lésant les intérêts de l'État, quelquefois par inaction, paresse ou négligence, d'autres fois par ignorance, presque toujours par esprit d'extorsion et de rapine ; un juge, directeur général, réunissant en lui tous les vices, dévoré sans cesse de la soif de l'or et du pouvoir, ennemi de toutes les insti-

tutions régulières, sans aucune instruction, mais assez adroit pour augmenter constamment le nombre des malheureux, vexer d'honorables citoyens et accroître clandestinement ses richesses; au milieu de tant de confusion, d'arbitraire et de malversation, quelques fonctionnaires recommandables par leur honneur, leur probité et leur intelligence, jetés, comme autant d'exilés, sur un sol administratif qui leur est étranger: voilà quel est, en masse, l'état actuel de l'administration de la douane de Rio-Janeiro, et à peu de chose près de toutes celles de l'Empire.

Je n'entreprendrai pas l'autopsie de ce monstre informe: une lettre ne suffirait pas à l'analyse de tous ses membres. Je me bornerai à vous en donner une légère idée; mais, le tableau, quoique vrai, ne sera point toutefois tracé avec ces couleurs sombres et horribles, qui peut-être eussent été les seules convenables.

Il paraît qu'au temps où le Brésil était une colonie du Portugal, la perception des impôts était à la charge des magistrats, qui venaient de Lisbonne pour administrer la justice; et qu'il n'existait pas réellement de système financier. Malgré la translation de la Cour Portugaise, avec ses vices invétérés, dans un pays neuf encore et innocent, malgré la création d'une infinité de tribunaux, à l'imitation de ceux de la métropole, l'ancienne forme d'administration subsista plus ou moins, suivant que les besoins du jour ou

l'échelle de protection exigeaient la destruction d'un abus pour l'introduction d'un autre abus, à l'aide duquel tout protégé obtenait un emploi lucratif, sans que personne s'inquiétât du préjudice qui en résultait pour les intérêts nationaux. On cherchait des emplois pour les hommes et non des hommes pour les emplois. Encore aujourd'hui, plusieurs droits, entr'autres celui sur les maisons, sont dans les attributions du juge criminel; et, comme ce juge est amovible, et presque toujours étranger à la science administrative, il arrive fréquemment qu'il est comptable, envers le trésor, de sommes considérables qui sont perdues pour la nation, parce que jamais on ne force un juge au remboursement exact des sommes qu'il a perçues ou qu'il devait percevoir. D'après cela, ne soyez pas surpris qu'à la direction de la douane se trouve un magistrat revêtu du titre de juge. En outre, quand l'égalité devant la loi n'était pas connue, chaque corporation avait son juge spécial qui prononçait sur ses différends; la douane avait aussi le sien, et toutes les questions de contrebande, et même de commerce maritime, appartenaient à son tribunal, qui n'était pas toutefois sans appel: ce juge était en même temps directeur. Les juges spéciaux n'ont pas entièrement disparu, quoique la constitution les proscrive.

Ce système avait introduit la chicane des tribunaux dans l'administration des finances; mais, avec la marche du temps, les progrès de l'industrie et l'accroisse-

ment de la prospérité publique, le Gouvernement sentit l'absurdité qu'il y avait à diriger la douane comme un tribunal de justice, ou comme l'audience d'un juge de première instance. Les cris du commerce arrivèrent à l'oreille des ministres; il trouva dans les autorités un appui contre l'administration; ses plaintes furent accueillies, et la nomination d'un *administrateur*, chargé de veiller aux intérêts du fisc, à la direction intérieure et extérieure, à tout ce qu'enfin on entend par le mot *administrer*, en fut la conséquence immédiate. Mais le Gouvernement, toujours faible et pusillanime, eut beau connaître le mal, il n'osa pas le détruire jusqu'en sa racine; il créa un administrateur, mais il n'osa pas supprimer l'autorité du juge. Il parut cependant avoir l'intention de borner ses attributions aux fonctions contentieuses de la douane, qui faisaient partie de son ancienne autorité, et d'affecter à son collègue la direction et l'administration financière; mais il ne détermina pas les limites et la séparation exactes de ces deux pouvoirs; il confia aux gouverneurs de province et aux comités provinciaux du trésor, *Juntas de Fazenda*, l'interprétation, l'ampliation et la restriction de la loi, suivant les circonstances; et ces autorités firent pencher la balance d'un côté ou de l'autre, au gré de leurs caprices, sans jamais avoir en vue les intérêts de la nation, ni ceux du commerce, ni ceux même du trésor. Les ministres d'État et le conseil des finances, qui succédèrent à ces

anciens pouvoirs coloniaux, n'abjurèrent point leurs principes; ils ne s'occupaient que du revenu mensuel des droits d'importation, et décidaient, suivant sa hausse ou sa baisse, que les affaires allaient bien ou mal. L'accroissement naturel de ce revenu, occasionné par le perfectionnement de l'industrie nationale, était attribué à un miracle au-dessus de la compréhension humaine, et personne ne pensait à la forme de l'administration et à ses abus, malgré le proverbe *tout est gras dans la douane, jusqu'aux rats*. Par malheur, l'autorité nouvellement créée céda insensiblement le pas à l'ancienne, ou, pour mieux dire, l'ancienne la dépouillant par degrés, parvint à faire une invasion complète dans ses droits, et à rentrer de nouveau dans la vaste carrière des dilapidations.

Le manque d'argent qu'éprouvait le gouvernement de Jean VI porta le ministre des finances à jeter les yeux sur la douane de Rio-Janeiro, comme sur une mine qui pouvait lui fournir l'or que réclamaient les besoins des courtisans. Ignorant les fautes de l'administration, ne sachant quel remède y apporter, mais sentant bien qu'il était urgent d'accroître le revenu public, pour satisfaire au luxe et à la cupidité d'une cour avide et corrompue, il jugea qu'en choisissant un administrateur habile et probe, et en secondant ses projets de réforme, il atteindrait son but. En effet, la présence d'un homme plein de savoir et d'honneur fut suffisante pour introduire l'ordre, et remettre en jeu

les ressorts d'une machine trop long-temps négligée. Les dilapidateurs, forcés au silence, eurent à souffrir la peine de leurs fautes, et le revenu de la douane fut doublé presque subitement. Toutefois, le ministre faible, et incapable de fermer l'oreille à la voix de la protection, aux cris des agens, aux réclamations de tous ceux qui étaient intéressés à la continuation des abus, capitula plusieurs fois et parut appuyer leur existence; mais le caractère ferme et indépendant de l'administrateur sauva autant de fois du naufrage les intérêts nationaux, et les réformes dues à son administration surnagèrent. Malheureusement cette amélioration ne fut pas de durée. La chute du ministre et la mort de l'administrateur ouvrirent de nouveau la porte à tous les abus : le juge, rétabli dans son omnipotence, organisa de nouveau la prévarication; mais, comme il n'était pas possible d'opposer tout-à-coup une digue à la prospérité du commerce, la diminution de la recette des droits d'importation ne fut pas sensible.

Il fallait un nouvel administrateur : il fut nommé, et, par bonheur, le choix du Gouvernement tomba sur le mérite. Pour remplacer dignement celui à qui la Douane de Rio-Janeiro devait sa splendeur, des connaissances ordinaires ne suffisaient pas. Le bien public réclamait un homme qui fût l'émule de son prédécesseur en vertus et en lumières. S. M. I. qui ne perd jamais de vue la félicité de ses peuples, dédaigna l'opposition de

on ministère, et appela à ces fonctions le fils du défunt administrateur. Déjà versé dans les affaires de cette nature, il entra dans son emploi avec le même honneur dont son père n'avait jamais cessé de donner des preuves. Le ministère qui suivit ne foulait point aux pieds les intérêts de la nation; il cherchait la félicité publique, et se consacrait au bien de tous. Ses intentions imprimèrent de nouveau un mouvement de vie à la machine administrative; la crainte qu'il inspirait aux pervers suffit pour les retenir dans le devoir. Le juge de la Douane lui-même donnait l'exemple de la soumission, et l'administrateur, saisissant habilement l'occasion, réussissait à remettre à vigueur les principes de son prédécesseur, principes que seul il était capable de faire reflourir. L'Empereur lui-même se montra dans l'intérieur de la Douane; cette visite était suffisante pour imposer aux traficans et les contenir dans les bornes du devoir. L'harmonie régnait partout, la justice était d'accord avec l'équité, le commerce florissant, la nation heureuse; mais, comme le principe du mal était dans l'organisation fondamentale et dans l'insuffisance des lois; des réformes éphémères, les meilleures intentions, le dévouement d'un seul homme ne pouvaient avoir d'influence durable. Tout bientôt s'écroula, et le désordre renouvela ses ravages.

Dès que le juge *Carvalho à Mello* eut laissé la Douane pour d'autres fonctions dans l'exercice desquelles il acheva de perdre la raison, on vit arriver

à sa place le conseiller des cours de justice , *desembargador Brito Menezes* , qui, altéré d'or, ouvrit toutes les portes à la corruption. Portugais d'origine, il couve dans son âme une vengeance concentrée contre les Brésiliens; il ne peut souffrir l'indépendance d'une nation à laquelle il est redevable de sa fortune. Ingrat pour un pays auquel il doit une compagne aimable, belle et riche, et un emploi lucratif et honorable, il se ligue avec quelques-uns de ses compatriotes de Lisbonne pour dilapider le peuple qui l'a adopté et qui le comble de bienfaits. Sans cesse armé contre ceux qui n'achètent pas ses faveurs, mais doux et affable avec ceux qui ont part à ses vénalités, il déploie alternativement son génie altier et superbe et sa condescendance humble et subtile.

La situation d'un négociant honnête est ici déplorable relativement à celle de l'astucieux trafiquant. L'un ne peut soutenir la concurrence de l'autre. Celui-ci; d'accord avec l'autorité dont il partage les rapines, obtient promptement ses expéditions, avantage considérable dans le commerce où le gain d'une minute est précieux; il retire ses marchandises sous des indications fausses : une caisse de soie, par exemple, passe pour une caisse de bouteilles d'eau-de-vie; il altère également les quantités : ce sont, par exemple, vingt-cinq barriques d'eau-de-vie à la place de cent barriques de vin, de sorte qu'au lieu de payer quinze ou vingt-quatre pour cent de droit, à peine en paye-t-il trois ou cinq

et plusieurs fois beaucoup moins ou presque rien. Celui-là, dirigé par les principes de la stricte probité, méprisant toute offre d'intelligence avec l'administration, et mettant sa confiance entière dans la loi, est forcé d'abord d'éprouver des lenteurs dans l'expédition de ses marchandises, et ensuite, pour soutenir la concurrence du marché, de perdre toute la différence que le traficant a payée de moins à la Douane, sauf le sacrifice par lequel il a acheté la protection du juge. Or les frais étant inégaux, les intérêts doivent l'être aussi : l'un peut apporter ses articles au marché pour un prix moindre et gagner ; l'autre ne peut, qu'en perdant, soutenir la concurrence ; et en définitive le négociant honorable s'en voit exclu, car personne ne travaille pour perdre.

La nation à laquelle appartient le négociant entre aussi pour beaucoup dans les décisions du petit Bonaparte de la Douane. Ici l'esprit de parti brille de toutes parts et sous toutes les formes. Notre nation est celle qui a encouru principalement l'indignation et le mépris du despote ; et, c'est pour ce motif qu'elle est la plus opprimée de toutes, à l'exception cependant de quelques aventuriers que je ne regarde pas comme négocians, et qui, ravalant le nom français, vivent d'accord avec l'autorité, et pour cela prospèrent rapidement. Le commerce français ne peut subsister tel qu'il est dans cette partie du monde. Il faut qu'un changement complet vienne proscrire d'odieuses exceptions, et fixer

avec impartialité les règles de la justice en faveur du commerce en général. Si le gouvernement brésilien comprenait mieux ses intérêts, il se hâterait lui-même de faire éclater cette révolution commerciale qui doit exercer une grande influence sur ses revenus et sur la richesse de la nation. Grâce aux progrès des lumières, c'est une vérité, que personne n'ose combattre, qu'un pays est d'autant plus riche et mieux pourvu, que le prix des marchandises diminue. L'égalité et la liberté du commerce excitent la concurrence, et la concurrence fait baisser les prix : de cette baisse naît l'accroissement de la consommation, et, de cette consommation, l'accroissement des revenus de l'État. La nation s'enrichit également par cela qu'elle a moins à dépenser pour obtenir la même quantité de produits. Elle s'enrichit encore par cela qu'elle peut, avec la même somme, avoir une quantité plus grande et plus variée de produits qui satisfassent à ses besoins réels ou factices, en augmentant chez elle le goût de la vie. Mais l'ignorance est la cause de l'imperfection des lois, et cette imperfection est la principale source des vices. L'ignorance cache le bien et le mal ; l'erreur corrompt l'opinion, le plus invincible de tous les pouvoirs humains. La première rend un peuple insensible au bien qu'on veut lui faire ; la seconde le fait haïr. Toutes deux empêchent le bien et perpétuent le mal ; et, puisque ce mal naît de l'ignorance, de long-temps il n'y sera pas remédié.

Si l'égalité commerciale régnait ici, si l'administration n'était pas si pesante pour les uns et si légère pour les autres, que d'objets les Brésiliens ne pourraient-ils pas emprunter à notre industrie à des prix bien moindres que ceux qu'ils paient aujourd'hui aux Anglais? Ce n'est pas seulement l'énorme différence entre les vingt-quatre pour cent que nous payons, et les quinze pour cent que paient les Anglais qui nous sépare de cette concurrence qui n'est utile à personne autant qu'aux Brésiliens et à leur gouvernement. La manière dont se fait la déduction des droits nous est encore plus funeste. Les Anglais paient les droits déduits du montant de la facture qu'ils présentent; et nous, nous sommes forcés de les acquitter, ou d'après un ancien tarif fait dans le temps que le Brésil s'adonnait exclusivement au commerce du Portugal, et que nos marchandises y étaient rigoureusement prohibées, sans aucun égard au progrès de notre industrie et au caprice de nos modes qui élève et baisse si rapidement le prix des articles, ou d'après l'estimation arbitraire des employés qui, suivant leur humeur journalière, sont quelquefois portés à évaluer si haut le montant des droits, qu'il vaut mieux perdre sa marchandise que de ne la retirer de la Douane qu'en y laissant une valeur pécuniaire supérieure à celle qu'elle a réellement. Nous sommes éloignés de la concurrence par les lenteurs inséparables du scandaleux régime de la Douane, qui souvent permet que des objets de modes soient expédiés avant la conclu-

sion de l'expédition totale des marchandises qui les accompagnent; nous en sommes éloignés par la chicane dispendieuse à laquelle nous sommes entraînés, abus que le juge actuel a porté à son comble, en mettant ses complices à couvert de toutes les formalités, et en laissant les autres en butte aux tracasseries et aux malversations.

Il en coûte de croire que les intérêts publics soient à ce point méconnus; les dilapidateurs ignorent-ils qu'une quantité de moins dans une marchandise quelconque peut faire hausser le prix de cette marchandise, et que cette hausse fait baisser le revenu de chaque citoyen qui en consomme, et diminue par contre-coup la richesse nationale? Mais le juge ne raisonne pas ainsi relativement au bien public. Il défend seulement avec ardeur ses manœuvres machiavéliques et les intérêts de sa fortune qui l'emportent dans son esprit sur ceux de qui que ce soit. J'ai vu un de nos compatriotes soutenir un procès qui forme un volume in-folio, pour faire expédier deux douzaines de gravures encadrées, dont les droits, selon le tarif, absorbaient de beaucoup la valeur. Les officiers de la Douane défendirent le tarif par caprice et esprit de corps; le juge condamna le négociant français; il en appela au conseil de finances dont le juge est aussi membre, il y fut condamné de nouveau et en dernier ressort; de sorte, qu'outre des droits excessifs, il eut à payer les frais du procès, ce qui tripla le prix des malencontreuses gravures.

Ce n'est point là un cas spécial. Si vous désirez faire expédier dans la douane de Rio - Janeiro une paire de souliers, et que vous ne vouliez pas partager avec les employés les droits qu'ils peuvent soustraire, il faut vous présenter accompagné d'un avocat, avec du papier, des plumes et de l'encre, faire des pétitions et des répliques sans fin, et plaider long-temps pour obtenir vos souliers. Mais si vous voulez entrer en accommodement, vous n'avez point à craindre toutes ces contrariétés; vous rencontrez bientôt une âme officieuse, qui, sur un signe du juge, se charge des fatigues de l'expédition. Voilà ce qu'on appelle protéger le commerce. Je conviens que cette scandaleuse protection, contraire au commerce et à l'État, n'est favorable qu'aux traitans. Les traitans, après les propositions acceptées, la convention faite et le marché ratifié, font merveille avec le bon juge, expédient pour gros ce qui est fin, pour avarié ce qui est sain, le plus pour le moins, etc. Mais comme le commerce de la capitale du Brésil n'est pas limité par le cercle étroit du juge et de ses complices, je conviens également que cette conduite est fatale au commerce en général, indigne d'une nation qui se pique de civilisation et d'indépendance, et que c'est un vol fait au revenu national. Ce ne sont pas là les seuls avantages des protégés; tout leur est facile, et leurs opérations marchent rapidement. Ils peuvent multiplier leurs capitaux, parce qu'ils n'éprouvent ni lenteurs, ni obsta-

cles, ni oppositions dans le mouvement perpétuel de leur commerce : et de là l'intérêt de la reproduction des affaires, et puis la perte incalculable que nous souffrons dans cette partie qui entre pour beaucoup dans le bien-être d'un peuple industriel et commercial.

A la vue de ce tableau de douleur et de misère, où trouver quelques espérances, si ce n'est dans la publication prochaine du traité du commerce entamé entre notre gouvernement et celui du Brésil? Mais l'avouerai-je franchement, je ne crois pas qu'il soit en tout profitable, et qu'il satisfasse à tous nos besoins. Il peut bien nous mettre au niveau des Anglais et des Portugais pour les 15 pour 100 de droits; mais fera-t-il que nos factures servent de base à leur déduction, comme il est d'usage pour les Anglais? Nous donnera-t-il un tarif régulier pour toutes les marchandises, selon la variation des prix, surtout dans les objets de modes, en consultant d'honorables négocians connaisseurs en marchandises françaises, et non pas seulement des Anglais comme on le fait aujourd'hui; un tarif qui ne soit pas éternel, et qui éprouve aussi le contre-coup des vicissitudes sociales, qui mette un terme aux lenteurs et aux chicanes qui contrarient les expéditions? Fera-t-il que la douane de Rio-Janeiro possède une administration régulière, exempte d'esprit de corps, et que surtout son juge ne soit pas un homme insatiable d'or et de pouvoir? Parviendra-t-il

enfin à détruire un nombre infini d'abus, et une routine préjudiciable au commerce, en substituant au chaos qui y règne un ordre de choses plus juste, plus honorable, plus digne d'un peuple indépendant et d'une monarchie représentative? Non, certainement non. Des maux si invétérés ne se guérissent pas facilement. Il faut beaucoup de constance et d'énergie pour aplanir tant de difficultés; il faut un bras fort qui ose écraser ces petits Encelades qui combattent sans cesse, pour obtenir un butin sans cesse renaissant. C'est de l'Empereur seul que nous pouvons attendre cette heureuse révolution, si le hasard permet qu'un jour il déchire le voile sous lequel on lui cache la vérité; et alors, malheur à ceux qui le trompent!

Pour que mes plaintes ne vous paraissent pas gratuites, je vais vous rapporter quelques-uns des faits scandaleux dont notre douane est journellement le théâtre. Ils vous feront horreur, j'en suis sûr; il n'en est pas de même ici, ils trouvent des panégyristes jusque dans les hauts fonctionnaires: on répond aux clameurs publiques par le silence et souvent par l'oppression.

Au mépris de l'article 16 de la constitution, le juge despote a créé deux cents nouveaux emplois, dont une partie a été donnée à ses domestiques. Son cordonnier, son tailleur, son charpentier, son maçon et les parens de sa femme en occupent une autre partie. Enfin, la troisième, qui ferme la liste, se compose d'affiliés, qui, si l'on en croit la voix publique, ont

acheté leurs places au poids de l'or. Le juge a pour complices dans ses rapines quelques-uns des employés de la douane, à la tête desquels figurent un *Phinero*, un *Braga*, son domestique et un *Costa-Braga*; ce dernier est le chef de la bande. Le juge a poussé l'arbitraire jusqu'à destituer l'employé *Paulo Rodrigues*, parce qu'il avait refusé certaines occupations étrangères à sa place, occupations que, dans une maison, on confie au plus bas des valets, et que la décence nous défend de nommer. Il s'est alloué de nouveaux émolumens en se faisant apporter chez lui, comme lui appartenant, les boîtes de fer-blanc dans lesquelles arrivent les soieries, et il a dans la douane un certain nombre de nègres chargés de les rassembler.

Toutes les marchandises dont le propriétaire ne se présente pas au bout d'un laps de temps marqué par la loi, sont vendues pour le compte de qui il appartient; et le produit, déduction faite des droits, demeure en dépôt au trésor, jusqu'à ce qu'on le réclame. Telle est la loi, mais le juge a trouvé un expédient plus commode et moins embarrassant: il envoie tout chez lui, sans écritures, sans formalités, et qui plus est, sans jamais rien payer au trésor. Il charge la *mesa de Estiva*, bureau où a lieu l'expédition des marchandises non sèches, de la sortie de la douane de tous les articles auxquels il prend intérêt; se fondant, ainsi que ses complices, sur une fameuse liste dressée dans des vues particulières sous le règne du roi Jean VI; la-

quelle , relatant les articles qui doivent être expédiés par ledit bureau, ajoute : « Et tout ceux qu'on pourra expédier ». Pour appuyer cette déviation, il tire de sa tête ce beau principe de logique : « Moins on donnera de publicité aux expéditions, et plus elles seront exactes ». Ce qui, traduit en bon français, signifie : « Plus le secret est grand, plus le vol est facile. »

Le chef de *la mesa de Estiva* est un jeune homme de 20 ans, incapable, par lui-même, de bien et de mal; mais capable de tout suivant la personne qui le dirige. Privé de toute éducation, et possesseur d'une tête si faible qu'il paraît atteint d'imbécillité, quoiqu'il se connaisse encore assez pour signer son nom, il se prête volontiers aux conseils d'un certain *Silva Castro*, et, moyennant quelque argent, fait de *la mesa de Estiva* un véritable foyer de rapine. Le juge, qui sait le parti qu'il en peut tirer, a accru son personnel de douze employés qui secondent au besoin ses machinations désastreuses. Persuadé que les mesures qu'il a prises lui garantissent le plus grand secret, et que sa toute-puissance est à l'abri de tout péril, il ne s'occupe que de multiplier les sources qui peuvent satisfaire sa cupidité. On le voit par exemple abandonner, au détriment du public, la présidence de la douane, pour aller pousser lui-même aux enchères que font les Anglais; et les marchandises qui lui étoient ainsi en partage, et que souvent il ne paie pas, sont déposées dans une maison qu'il a fait construire aux frais de la nation,

pour son illustre Braga, près de la *mesa de Estiva*, d'où elles sont transportées chez lui. Quelques gardes de la douane sont employés, comme commis du juge, à vendre ces marchandises, celles qu'il soustrait à la loi, celles qu'il reçoit en cadeau, toutes celles enfin qu'il accapare par quelque moyen que ce soit. On voit se promener constamment, par les rues de Rio-Janeiro, quelques-uns de ses nègres colporteurs, couverts de marchandises. Partout, jusque dans les faubourgs, on rencontre cette caste de négocians. La maison Braga est le dépôt des spéculations mercantiles de cette honorable société.

Pour conjurer plus facilement la censure publique, et empêcher qu'il ne reste aucune preuve de ses malversations, il refuse souvent d'expédier des marchandises par écrit, et ordonne leur sortie de vive voix. Il en usa ainsi à l'égard des portugais *Faria et frères*, lesquels firent passer, grâce à lui, des bobines de soie pour des bouteilles de genièvre. Le nègre *Manoel Francisco*, employé à la *mesa de Estiva*, ayant découvert la ruse, et s'étant prononcé fortement contre elle, le juge et le sieur Braga, son agent, le firent taire en le gratifiant, non de 800 fr., qu'ils lui avaient d'abord offerts, mais de 87 et d'une grêle de menaces et d'injures. Un nommé *Népomucène*, qui aima mieux remplir un mince emploi de 1000 fr. à la douane, que de continuer à faire le commerce des Indes, dans lequel il s'était enrichi, était le préposé qui expédiait

ces marchandises, et à qui il importait que la soie passât en ne payant que les droits du genièvre. La fraude connue, le juge se déclara son protecteur, et profita lui-même de la circonstance pour taxer les parties. Lorsque, par hasard, un contrebandier est saisi, le juge se place entre le prévenu et la justice, les concilie à l'amiable, par son intervention et son autorité, et pour cette conciliation prélève un droit en marchandises ou en argent. Cette composition amicale ne lèse que la morale publique et la nation, attendu que les droits n'entrent pas au trésor comme ils devraient y entrer, et que beaucoup de contrebandiers se confiant à ces antécédens passent, inaperçus. C'est ce qui arrive souvent. Je ne citerai d'autre exemple que celui du portugais *Mathias José Vieria*. Le fait qui le concerne est assez extraordinaire pour montrer à quel point un fonctionnaire public peut violer la loi fondamentale d'une nation. Un juge s'arroge ainsi un pouvoir inoui, tel que le monarque n'en exerce pas, le pouvoir de paralyser le cours de la justice et d'envahir l'autorité judiciaire.

Un vol de droits nationaux est découvert et dénoncé. Le procès s'instruit, le coupable est connu, on saisit les marchandises qui n'ont pas payé les droits. Eh bien! ne voilà-t-il pas que le juge de la douane brûle les pièces du procès, appelle chez lui les accusateurs, leur compte 30,000 fr., et met ainsi l'affaire au néant, ravissant au trésor ses droits, aux officiers

du tribunal de contrebande leurs bénéfiques, et donnant aux citoyens un exemple terrible de scandale et d'immoralité. C'étaient des marchandises fines, telles que bas de soie, rubans, mouchoirs de soie, que *Vieira* devait faire passer sous la dénomination de bouteilles de vin, et c'était encore le bon *Népomucène* qui était chargé de l'expédition ; mais, comme par anomalie il existe ici quelques employés d'honneur, ce fut le recommandable *Soares d'Andrade* qui découvrit la fraude, et demanda, mais en vain, la punition du coupable.

Le juge, dont la fertile imagination saisit avec empressement toutes les ruses lucratives, s'est associé avec un sieur *Vianna*, employé à la douane, pour s'emparer de toutes les factures anglaises qu'ils croient pouvoir leur offrir quelque bénéfice. Malheur au négociant anglais qui présente une facture mentionnant des marchandises d'une prompte vente ! les gains qu'il attend de sa spéculation entreront dans la caisse du juge. Il dit honnêtement à son associé, au milieu de la douane et en présence de tous les citoyens, qu'il faut se hâter de gagner de l'argent par tous les moyens possibles, et que le scrupule est une monnaie qui n'a plus de cours.

Pour mieux exécuter ses sinistres projets, il les couvre du voile du plus impénétrable mystère, rassemblant dans sa main et dans celles des officiers ses complices, des pouvoirs que la loi avait sagement divisés. De cette manière il a réduit à la nullité la plus

absolue quelques employés d'honneur, et surtout l'administrateur auquel il refuse la moindre part dans le matériel de la douane.

Cet honorable administrateur, un peu sévère dans l'accomplissement de ses devoirs, mais doux et poli dans ses relations sociales, connaît parfaitement la science administrative européenne. Doué d'une intelligence supérieure, il sent et pleure les maux qui pèsent sur le commerce, et en particulier sur le revenu national, dont il est le plus zélé comptable; mais on l'a dépouillé de toute son autorité, et il ne peut apporter aucun remède aux maux qu'il déplore. Dans cette position critique, il a même essayé de prévenir quelques abus: mais ses efforts ont été inutiles; l'intrigue et la cabale de ses cruels ennemis lui en suscitent de plus puissans. Deux sortes d'adversaires machinent sa ruine. L'une se compose de tous ceux qui, ayant part aux prévarications, ne peuvent souffrir une autorité qui oppose une digue aux abus; dans l'autre, se réunissent tous ceux qui convoitent ses fonctions, qu'ils regardent comme très-lucratives, parce qu'elles peuvent servir de manteau à bien des extorsions. A ces deux espèces d'ennemis se rallient les amis et les cliens de l'une et de l'autre, tous ces petits esprits qui ne peuvent se passer de déchirer ceux qui se distinguent par le savoir ou la vertu, et ce troupeau d'imitateurs qui se livrent au caprice de la mode, sans se donner la peine de raisonner.

Cette anomalie n'est pas la seule qu'offre la douane de Rio-Janeiro: je me suis assez expliqué à ce sujet. De même que je suis inexorable pour le crime, j'aime à rendre justice au mérite. Il y a quelques autres employés recommandables par leur probité, mais ils languissent dans la disgrâce et l'oppression. Notez que ce sont presque toujours ceux qui ont les moindres émolumens. On voit ici des employés sans aucune considération, avec plus de cinquante mille francs, et d'autres chargés d'une grande responsabilité qui reçoivent à peine huit cents francs.

Tel est l'état actuel de la douane de la capitale du Brésil; celles des autres ports de l'Empire lui ressemblent à quelques différences près.

L'ignorance et les prévarications du juge ne sont pas, dit-on, un mystère pour les ministres, mais telle est la force des protections, la faveur des uns et la haine individuelle contre les autres, que tout s'oublie. Je veux, pour ma part, être indulgent, et n'attribuer ces désordres qu'à la paresse d'examiner scrupuleusement les faits contre lesquels la clameur publique s'élève. C'est de l'Empereur seul qu'on doit attendre un remède à tant de maux; malheureusement il ne peut suffire à tout. Malgré son extrême vigilance, il n'est pas possible que, seul, il connaisse et réforme les abus de l'administration. Il a assez travaillé pour le bien public, mais tous ou presque tous ceux qui l'entourent et qui ont quelque influence dans le Gouver-

nement, ne se font pas difficulté de lui cacher la vérité. En outre, le temps leur a manqué pour se livrer à cet examen; et les ministres capables d'une réforme ont demeuré si peu à la tête des finances, qu'ils n'ont pu que voir le mal et le déplorer.

On trompe le ministre, et, par contre-coup, l'Empereur, en répétant au premier que le revenu brillant de la douane est une preuve de sa bonne administration. Il provient de deux causes; une réelle, l'autre éphémère et accidentelle.

L'extraordinaire affluence d'esclaves africains qu'on remarque à Rio-Janeiro, est due à la crainte qu'éprouvent les spéculateurs de voir cesser bientôt cet abominable trafic de chair humaine. Les commotions intérieures auxquelles ont été en proie quelques provinces, et l'appréhension de nouveaux mouvemens ont forcé le commerce étranger à faire de cette capitale son point d'observation, y dirigeant toutes ses cargaisons, pour, de là, pouvoir envoyer les marchandises dans les provinces, au fur et à mesure des besoins, de la tranquillité et du degré de confiance de chacune d'elles. Examinez les registres des douanes de Bahia, Pernambuco, etc., et vous voyez que la diminution de leurs revenus suit la progression ou plutôt la non diminution des revenus de la douane de Rio-Janeiro. La situation hostile du Brésil a augmenté sa consommation, et par suite la somme de ses impôts indirects. La nation y a

perdu. Chaque coup de canon est une pièce d'or jetée à la mer. Voilà pour la cause éphémère et accidentelle.

La cause réelle de l'accroissement des revenus du Brésil provient de la loi d'augmentation et de civilisation des peuples. Le Brésil ne décroît pas, il croît au contraire. C'est le sort des états nouveaux. Le revenu public doit donc être en rapport avec cette marche ascendante. La raison en est claire. L'introduction de nouveaux bras, l'augmentation de la population, l'emploi d'instrumens d'agriculture plus commodes, et le développement des arts dans un pays dont la fertilité hâte le mouvement, augmentent la somme des produits nationaux et l'exportation de sucre, de café, de tabac, qui croît visiblement chaque année. Ainsi la quantité des produits importés conserve la même proportion. L'une croît avec l'autre. Chaque individu consomme à proportion de ce qu'il produit. Si le laboureur produit cette année une plus grande quantité d'articles de son industrie, il consomme également une plus grande quantité de l'industrie des autres; et pouvant, pour cette raison, nourrir un plus grand nombre d'ouvriers, il est certain que le produit de l'année prochaine excédera celui de cette année. Ainsi avec le développement de l'industrie nationale, s'augmente le développement de l'industrie étrangère et de celle de tout le monde. Le revenu de chacun s'accroît, et par conséquent le revenu public. Il n'existe pas de nation riche avec un gouvernement pauvre. Un

pareil état répugne. Le Brésil, par sa situation topographique, ses ports et ses produits, est tout commercial, et il ne peut continuer à suivre la route que lui fait prendre son système de douanes. Un jour viendra où l'Empereur, débarrassé de ses fatigues, donnera toute son attention à cette branche d'administration publique de laquelle dépendent l'organisation financière et le bonheur de ses états. Alors ceux qui aujourd'hui le trompent, sentiront le poids de son ressentiment. La vérité brillera; les méchans seront punis, les bons récompensés, et le commerce reconnaissant offrira à Don Pedro les hommages qu'il mérite. Ah! que de bien peut faire un monarque qui estime l'espèce humaine! que ce jour vienne bientôt, tels doivent être tous nos vœux!

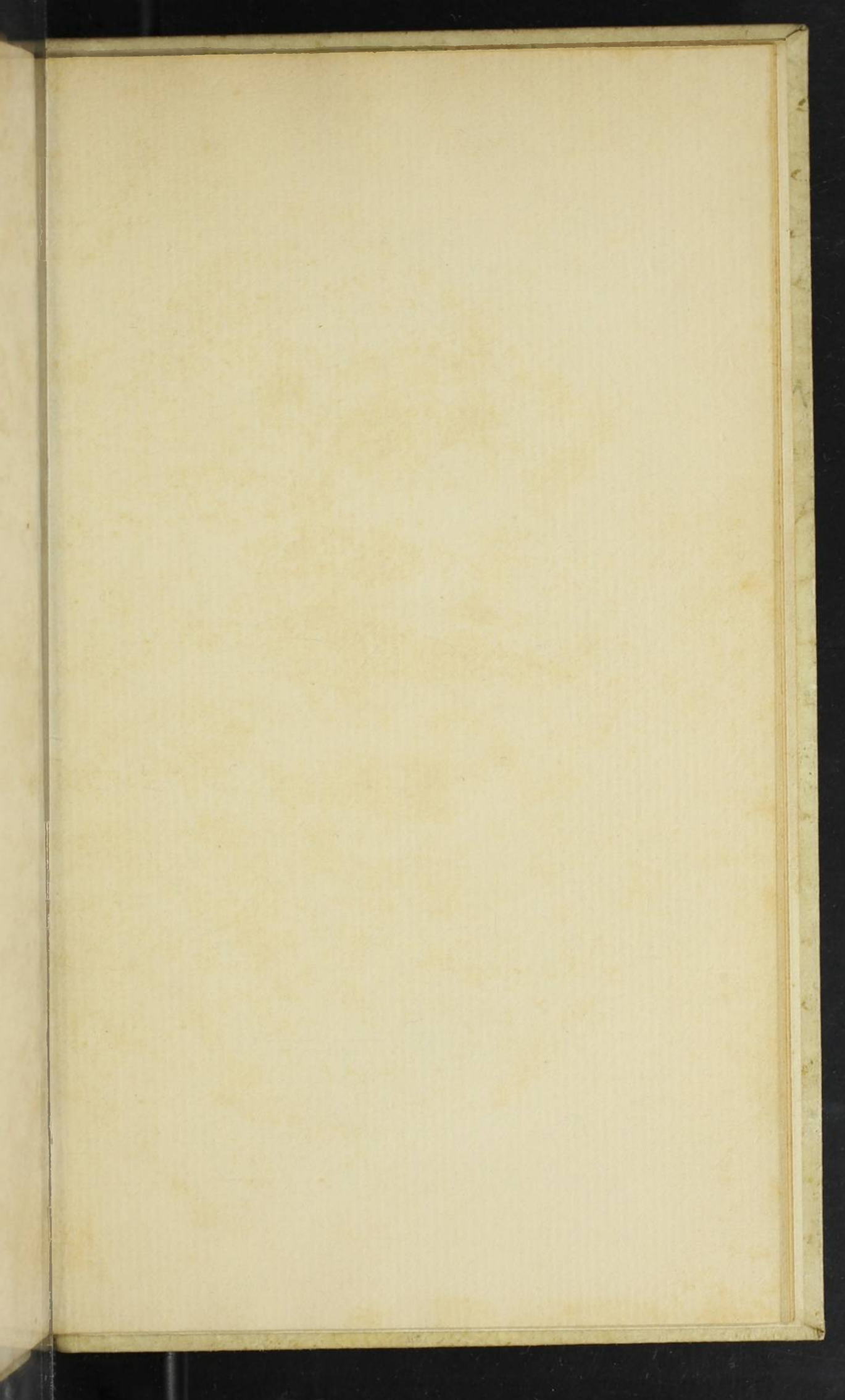
Si, malgré ce que je viens de dire et ce que je pourrais y ajouter si je ne craignais d'être trop prolix, vous êtes résolus à abandonner, pour le Brésil, cette belle France, où du moins quelques lois sont encore en vigueur, et où notre charte, bien que mutilée pièce à pièce, est encore quelquefois invoquée; si vous vous destinez au commerce, et que vous vouliez y prospérer, renoncez à être trafiquant, sinon vous êtes perdu. Relisez cette lettre; elle renferme la liste des noms les plus fameux dans les annales du trafic brésilien. Si, au contraire, vous avez le projet d'employer vos capitaux en culture, comptez sur le pays le plus riant et le plus fertile, sur un peuple aimable, sur un monarque actif et ami de l'humanité, qui, des bords

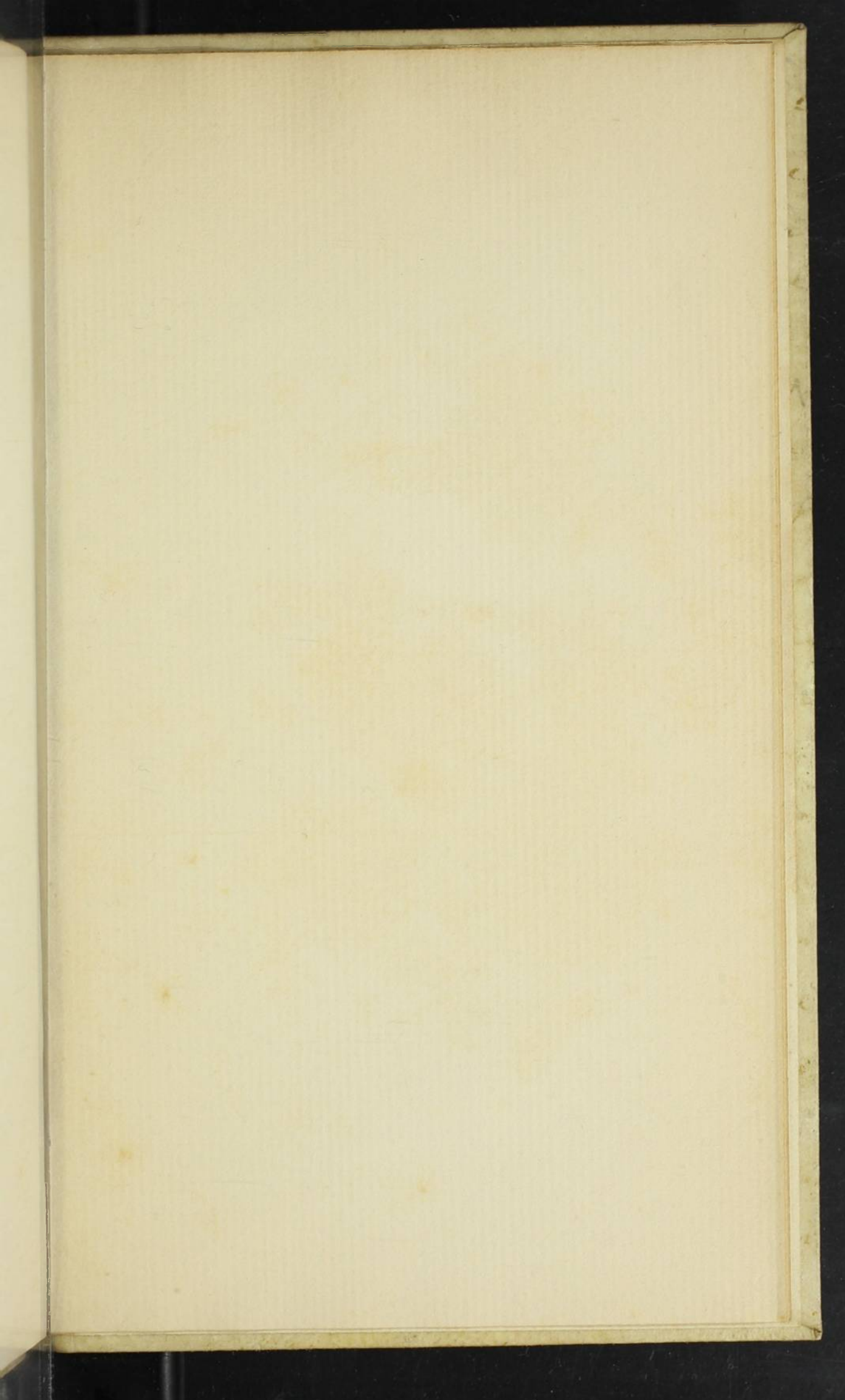
du *Nitheroy* , a décrété la liberté d'un peuple de votre
vieil hémisphère ; mais , comptez aussi sur un papier
de banque qui a autant de valeur à la bourse que la
constitution chez les ministres.

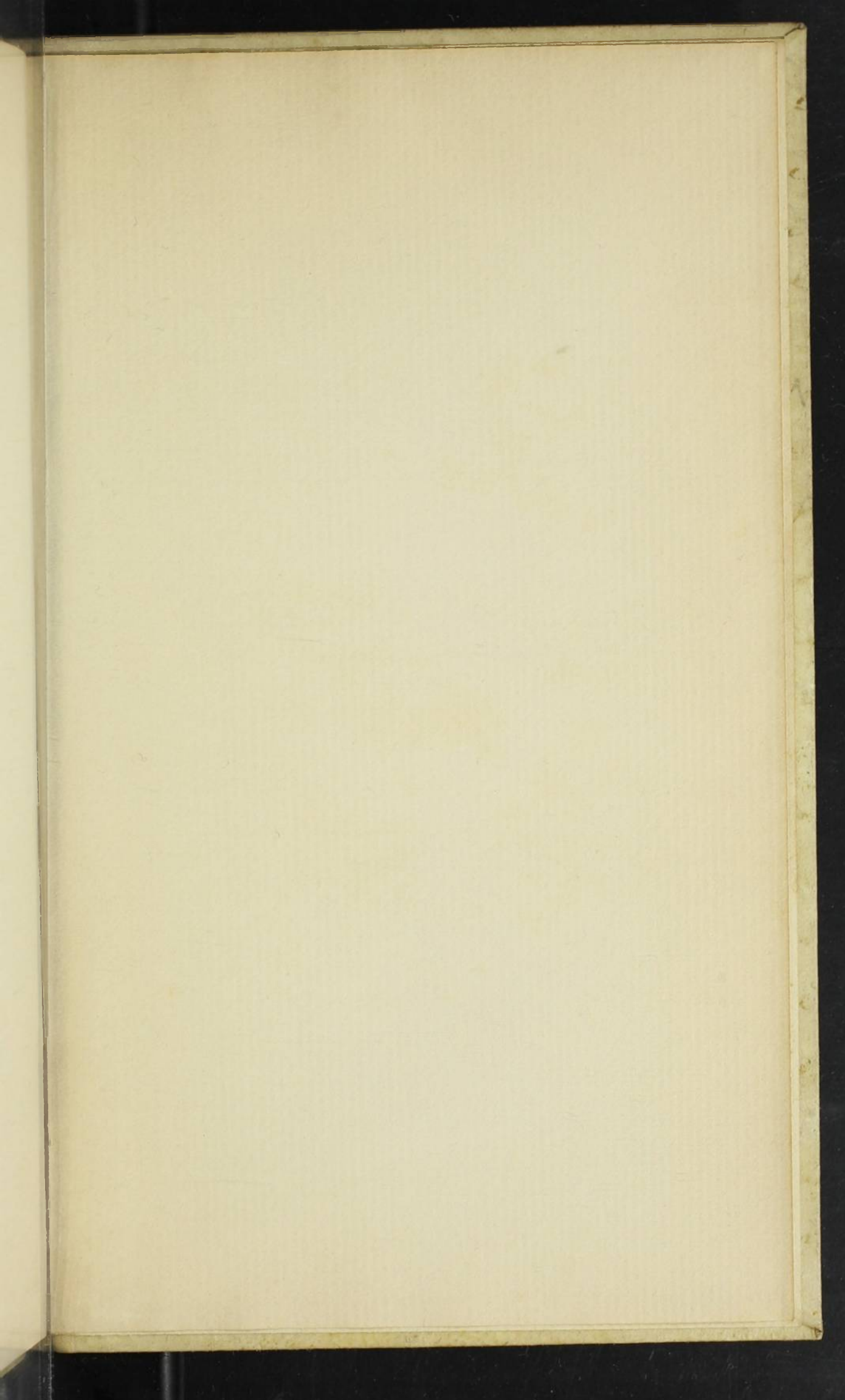
FIN DE LA PREMIÈRE LETTRE.

2
2

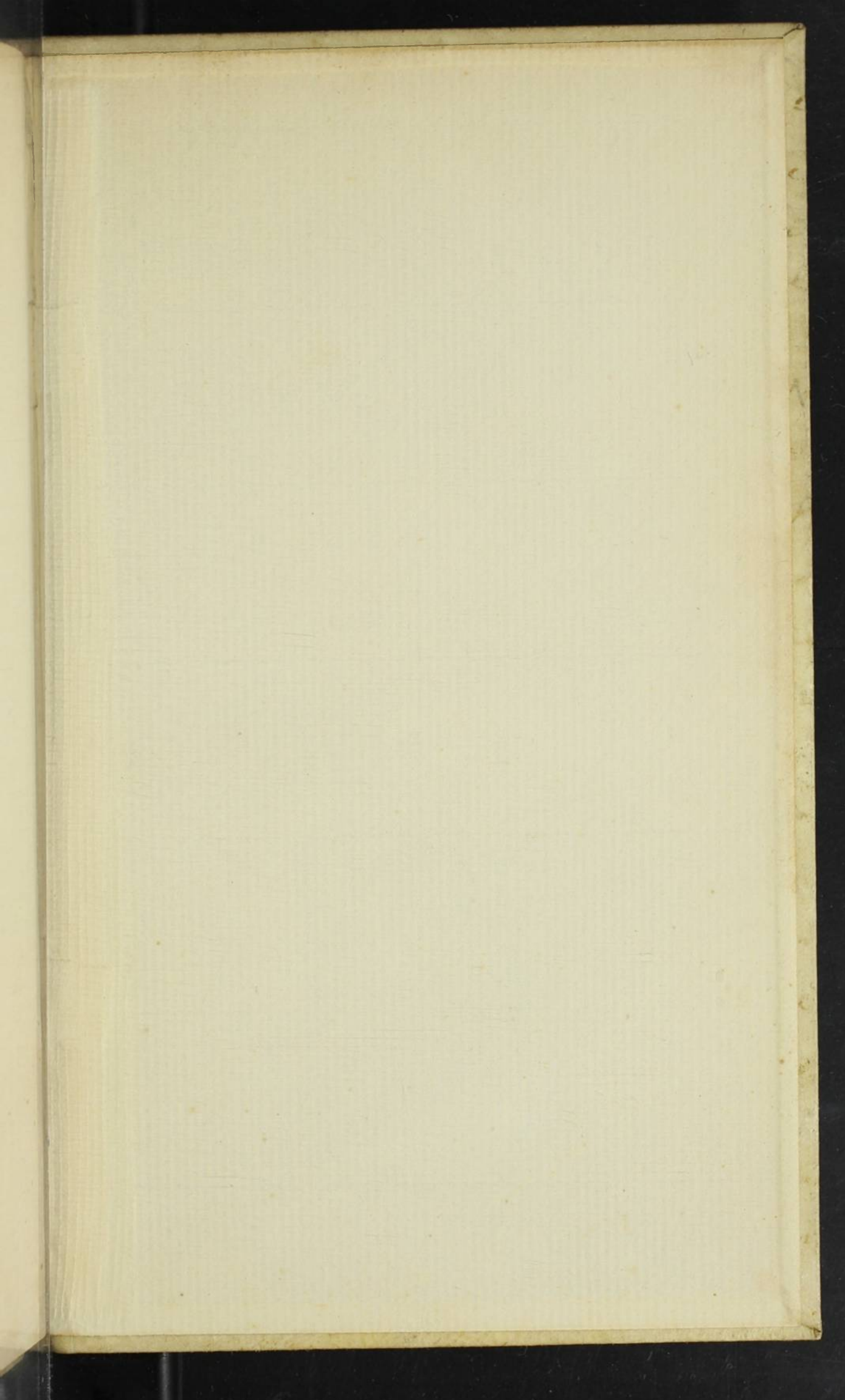
[Faint, illegible cursive handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]







010312



quit Pauline
formée par deux
laque qui
inguit le long de la
il est formé de
au nord et à
par la forêt et
de par une belle
de de Bou
age, arrosé par
mire et pendant
de de propriété
laquelle il domine
et article
ait comme de
dans un article
appert de l'expert.
consiste en
sur un terrain
viron quatre